

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 371

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 26

Au début de l'alinéa 5 de cet article, après le mot :

« Le »,

substituer au mot :

« quatrième »,

le mot :

« troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence